

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 41 (1950)
Heft: 10

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union des Centrales Suisses d'électricité

**Ordre du jour
de la 59^e Assemblée générale (ordinaire) de l'UCS****le samedi 10 juin 1950, 10.00 heures****dans la grande salle de l'Hôtel de Ville à Winterthour**

- 1^o Nomination de deux scrutateurs.
- 2^o Procès-verbal de la 58^e Assemblée générale du 1^{er} octobre 1949 à Lausanne ¹⁾.
- 3^o Approbation des rapports du Comité et de la Section des achats de l'UCS sur l'exercice 1949 ²⁾.
- 4^o Comptes de l'UCS pour 1949 ²⁾ et propositions du Comité ²⁾.
- 5^o Comptes de la Section des achats pour 1949 ²⁾ et propositions du Comité ²⁾.
- 6^o Fixation des cotisations des membres pour 1951 ²⁾, conformément à l'article 7 des statuts; proposition du Comité.
- 7^o Budget de l'UCS pour 1951 ²⁾; proposition du Comité.
- 8^o Budget de la Section des achats pour 1951 ²⁾; proposition du Comité.
- 9^o Rapport sur l'activité de l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS en 1949 ²⁾, et comptes 1949 ²⁾, approuvés par la Commission d'administration.
- 10^o Budget de l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS pour 1951 ²⁾, approuvé par la Commission d'administration.
- 11^o Rapport et comptes du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour 1949 et budget pour 1950 ²⁾.
- 12^o Nominations statutaires:
 - a) élection de 4 membres du Comité (les mandats triennaux de MM. Pronier, Bitterli, Lorétan et Marty sont expirés; M. Pronier quitte le Comité, conformément aux statuts, après 9 ans d'activité; MM. Bitterli, Lorétan et Marty sont rééligibles);
 - b) élection de 2 contrôleurs des comptes et de leurs suppléants.
- 13^o Choix du lieu de la prochaine assemblée ordinaire.
- 14^o Divers: propositions des membres.

Pour le Comité de l'UCS

Le Président:
H. Frymann

Le Secrétaire:
D^r W. L. Froelich

Remarque au sujet du droit de vote: Conformément à l'art. 10 des statuts, chaque entreprise doit désigner un délégué qui la représente et qui seul a le droit de participer aux votations. Les autres délégués présents de la même entreprise sont priés de s'abstenir de donner leur suffrage.

¹⁾ voir Bull. ASE t. 40(1949), n° 26, p. 1071...1074.

²⁾ Tous ces documents se trouvent dans le présent numéro.

Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS)

Rapport du Comité de l'UCS à l'Assemblée générale sur l'exercice 1949

Contenu

	Page		Page
1. Situation générale	412	9. Situation financière des centrales d'électricité; questions de prix	416
2. Les conditions hydrologiques et leurs répercussions	412	10. Législation et autorités	417
3. La production d'énergie électrique	413	11. Questions touchant le personnel	419
4. La consommation d'énergie électrique	413	12. Les centrales et l'opinion publique	420
5. Développement des raccordements	414	13. Comité et commissions	420
6. Construction de centrales; contrats d'importation d'énergie	414	14. Secrétariat	422
7. Installations de transport et de distribution	415	15. Manifestations	423
8. Développement futur de l'approvisionnement en électricité	416	16. Organisations affiliées	423

I. Situation générale

Dans son ensemble, l'économie suisse prit en 1949 un développement réjouissant. La haute conjoncture des années d'immédiat après-guerre continua, il est vrai, à diminuer, mais plutôt dans le sens d'une normalisation de notre situation économique, s'exprimant entre autres par le coefficient d'occupation de l'industrie, qui oscilla autour de 107 points (100 correspondant à une situation satisfaisante), après s'être élevé à un maximum de 141 points en 1947.

Les importations de combustibles solides se montèrent à 2,1 millions de tonnes environ (600 000 tonnes de moins qu'en 1948), alors qu'avant la guerre l'importation annuelle de charbon atteignait normalement 3,2 millions de tonnes environ. Mais il ne faudrait pas conclure de ces chiffres à une diminution proportionnelle de la consommation de combustibles solides. C'est qu'on a entamé considérablement les importantes réserves de charbon durant l'année écoulée. Comme l'approvisionnement en combustibles solides, l'approvisionnement en combustibles liquides était libéré de toute restriction. En 1949, on a importé à peu près 515 000 tonnes de mazout et d'huile pour moteurs Diesel, soit presque 20 % de plus qu'en 1948. Dans son ensemble, la demande d'énergie sous forme de combustibles n'a en tout cas pas diminué pendant l'exercice écoulé. Il est même probable qu'elle a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

La demande d'énergie électrique n'a pas baissé non plus, de sorte que, sans certains facteurs retardateurs (sécheresse anormale) du côté de la production, la consommation totale d'énergie électrique aurait encore augmenté en 1949, bien que plus lentement qu'au cours des années précédentes.

Eu égard aux conditions météorologiques extraordinaires, les restrictions de la consommation d'électricité devinrent malheureusement inévitables pendant le premier trimestre 1949. Cependant, la capacité de production de nos centrales augmente rapidement et l'évolution au cours des trimestres suivants a déjà montré que l'on s'est sensiblement rapproché d'un état d'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité.

2. Les conditions hydrologiques et leurs répercussions.

L'année hydrographique 1948/49, dont les trois quarts tombent sur l'exercice 1949, accusa des conditions météorologiques semblables à celles de 1946/47, c'est-à-dire qu'elle fut caractérisée par une sécheresse extrême, qui persista pendant le 4^e trimestre 1949. D'octobre 1948 à décembre 1949, soit durant 15 mois consécutifs, les précipitations et par conséquent le débit des cours d'eau, notamment celui du Rhin, sont restés constamment au-dessous de la moyenne pluriannuelle; fin avril 1949 seulement, le débit du Rhin atteignit cette moyenne, pour la dépasser même pendant quelques jours. Le déficit extraordinaire des précipitations se fit sentir dans presque tous les domaines, l'agriculture, l'alimentation en eau potable, etc. Bien entendu, ce bilan déficitaire ne demeura pas sans répercussion sur la production hydraulique d'énergie, qui tomba au-dessous de celle de l'année précédente, malgré les apports provenant de nouvelles centrales hydrauliques.

L'été exceptionnellement chaud activa le remplissage des bassins de retenue des hautes Alpes grâce à la fonte des glaciers. Mais par suite de la sécheresse, les lacs préalpins ne se remplirent pas entièrement. Au début de l'hiver 1949/50, il manquait environ 200 millions de kWh dans les bassins d'accumulation, et cela bien que la fourniture d'énergie aux chaudières électriques et aux installations combinées de fours pour la trempe, la fonte, la cuisson de matières céramiques et le séchage ait été arrêtée jusqu'au 10 mai et de nouveau à partir du 29 août 1949, par mesure de précaution.

Les installations thermiques de réserve des centrales d'électricité, qui furent en pleine activité pendant tout l'hiver 1948/49, durent être mises à contribution plus que de coutume pour couvrir les pointes de l'été 1949, et déjà vers l'automne pour maintenir le service régulier. Pour ménager les réserves accumulées, l'Office fédéral de l'économie électrique décréta la mise en service de ces installations 16 heures par jour à partir du 9 octobre 1949.

Les restrictions mises en vigueur en automne 1948 furent renforcées dès le 3 janvier 1949. Les chauffe-eau à accumulation jusqu'à 300 litres de capacité ne devaient pas être enclenchés plus de deux nuits par semaine. Le contingent d'énergie pour l'alimentation des grands générateurs d'eau chaude fut abaissé et l'industrie dut aussi réduire plus fortement sa consommation. L'éclairage publicitaire fut suspendu; les commerçants et les tenanciers de lieux de divertissement furent invités à réduire d'un tiers l'éclairage de leurs locaux. L'éclairage public fut réduit également. La sécheresse persistante imposa de nouvelles restrictions déjà à partir du 1^{er} février, puis de nouveau dès le 1^{er} mars. Mais à partir du 16 mars un premier relâchement des restrictions put être consenti, avec suppression totale de ces dernières le 1^{er} avril.

Pendant le 4^e trimestre 1949, comme d'ailleurs pendant le reste de l'hiver 1949/50, on put faire abstraction de restrictions officielles, grâce à la production thermique accrue et à l'importation d'énergie, ainsi qu'à l'apport des usines nouvellement mises en service. On put s'en tirer avec l'arrêt, prévu par les contrats, de la livraison d'énergie aux chaudières électriques et à d'autres installations combinées. Au cours de ce trimestre, les bassins d'accumulation purent être ménagés à tel point qu'à la fin de l'année ils contenaient encore 49 % de leur capacité de retenue, soit 10 % de plus qu'à fin 1948.

3. La production d'énergie électrique

L'année hydrographique 1948/49 a fourni une nouvelle preuve de la collaboration des centrales. C'est grâce à elle seulement qu'il fut possible de tirer parti quasi entièrement de l'énergie disponible produite par les cours d'eau et de remplir jusqu'en automne les bassins d'accumulation au 83 % de leur capacité de retenue, malgré les rares précipitations estivales.

La production totale des centrales d'électricité accuse un recul de 600 millions de kWh par rapport à l'année précédente, tombant ainsi légèrement au-dessous de la limite de 10 milliards de kWh. Le tableau I montre le développement de la production au cours des trois dernières années, tout en indiquant à titre de comparaison les chiffres correspondants de la dernière année d'avant-guerre 1938/39.

Production d'énergie électrique (importation comprise) de toutes les entreprises suisses d'électricité

Tableau I

	Année hydrographique			
	1938/39 10 ⁶ kWh	1946/47 10 ⁶ kWh	1947/48 10 ⁶ kWh	1948/49 10 ⁶ kWh
1. Entreprises électriques livrant à des tiers . .	5 506	7 641	8 053	7 624
2. Entreprises ferroviaires et industrielles	1 670	2 181	2 427	2 256
3. Total	7 176	9 822	10 480	9 880
dont:				
production hydraulique	7 089	9 666	10 357	9 567
production thermique	45	104	69	178
importation	42	52	54	135

La production hydraulique a diminué de 790 millions de kWh vis-à-vis de 1947/48, soit de 440 millions de kWh en hiver et de 350 millions de kWh en été. La pénurie d'eau qui persista durant toute l'année hydrographique 1948/49 ressort du fait que la production hydraulique est tombée cette année-là au-dessous de celle de l'année 1944/45, bien que toute une série de centrales nouvelles, Lucendro, Plessur III, Rossens, Wassen, Plons, Obersaxen-Tavanasa, Rusein, etc. soient entrées en service depuis lors.

Si le recul de la production totale fut de 190 millions de kWh inférieur à celui de la production hydraulique, ce fut grâce à la contribution accrue des installations génératrices thermiques et aux plus fortes quantités d'énergie importées, notamment pendant le semestre d'hiver. Par rapport à l'année précédente, la production thermique augmenta de 109 et l'importation de 81 millions de kWh.

La charge maximum des entreprises électriques livrant à des tiers intervint en 1949 au mois de juin et atteignit en chiffre rond 1 348 000 kW (fourniture indigène), resp. 1 517 000 kW (exportation comprise), contre 1 407 000 kW resp. 1 535 000 kW en 1948 et 610 000 kW, resp. 850 000 kW en mars 1939. La durée virtuelle d'utilisation de la charge maximum se chiffra à 5600 heures (5700 l'année précédente) pour la consommation indigène et à 5300 heures (5750 l'année précédente) avec l'exportation.

4. La consommation d'énergie électrique

Le tableau II indique la consommation totale d'énergie électrique et sa répartition entre les différentes catégories de consommateurs.

Energie électrique fournie par l'ensemble des entreprises électriques suisses

Tableau II

	Année hydrographique			
	1938/39 10 ⁶ kWh	1946/47 10 ⁶ kWh	1947/48 10 ⁶ kWh	1948/49 10 ⁶ kWh
1. Usages domestiques, artisanat et agriculture . .	1 411	2 947	3 079	3 187
2. Traction	722	940	955	949
3. Industrie:				
industrie générale . .	819	1 428	1 485	1 502
applications électrochimiques, métallurgiques et thermiques, mais sans les chaudières électriques	1 404	1 846	2 033	1 876
4. Chaudières électriques .	506	812	1 052	503
5. Consommation indigène totale (pos. 1 à 4, plus consommation propre des usines et pertes) . .	5 613	9 295	10 038	9 410
6. Exportation	1 563	527	442	470

Avec 9410 millions de kWh, la consommation indigène totale est de 628 millions de kWh inférieure à celle de l'année précédente. Mais elle est toujours encore de presque 70 % supérieure à la consommation d'avant-guerre, c'est-à-dire durant l'année hydrographique 1938/39. Par rapport à cette

même année, la position «Usages domestiques, artisanat et agriculture» accuse une augmentation de 126 % et la position «Industrie générale» une augmentation de 83 %. Pendant le même intervalle, la fourniture pour la traction n'a augmenté que de 32 %.

On n'a pu fournir du courant aux chaudières électriques que pendant trois mois environ, de sorte que pour l'année 1948/49 leur consommation est tombée à la moitié environ de celle de l'année précédente, ou à un tiers de celle enregistrée pendant l'année pluvieuse 1944/45. La consommation indigène sans les pertes et les chaudières électriques a reculé de 8857 à 8766 millions de kWh, soit de 2 millions de kWh en hiver et de 89 millions de kWh en été. Il est intéressant de constater comment ce recul se répartit sur les différentes catégories de consommateurs. Le tableau III renseigne à cet égard.

Variations de la fourniture d'énergie de l'ensemble des entreprises électriques suisses pendant l'année hydrographique 1948/49, par rapport à l'année précédente 1947/48

Tableau III

	Augmentation (+) ou diminution (-)		
	Semestre d'hiver 10 ⁶ kWh	Semestre d'été 10 ⁶ kWh	Année entière 10 ⁶ kWh
1. Usages domestiques, artisanat et agriculture	+ 78	+ 30	+ 108
2. Traction	- 12	+ 6	- 6
3. Industrie:			
industrie générale	+ 40	- 23	+ 17
applications électrochimiques, métallurgiques et thermiques, mais sans les chaudières électriques	- 103	- 54	- 157
4. Consommation indigène totale, sans chaudières électr. ni consommation propre (pos. 1, 2 et 3, plus les pertes)	- 2	- 89	- 91
5. Chaudières électriques	- 194	- 355	- 549
6. Consommation indigène totale, y compris chaudières électr. (pos. 4 et 5, plus consommation propre)	- 222	- 406	- 628
7. Exportation	- 49	+ 77	+ 28
8. Fourniture totale = production totale et importation	- 271	- 329	- 600

Il est frappant de voir que la consommation dans les ménages, l'artisanat et l'agriculture, comme aussi dans l'industrie générale, a considérablement augmenté, en dépit des restrictions au cours de l'hiver 1948/49. Le fait que cette augmentation n'était plus aussi accusée en été et qu'elle s'est même transformée en un léger recul dans l'industrie, paraît être un symptôme que la conjoncture de l'économie suisse a déjà dépassé son point culminant. Le faible accroissement de la consommation dans les ménages durant l'été confirme notre supposition de l'an dernier, qu'on fit un large usage du chauffage électrique en été 1948. Pendant l'été très chaud de 1949, les «radiateurs» n'ont pour ainsi dire nulle part été mis en service.

Le recul de la consommation indigène totale ne signifie donc pas que la demande d'énergie normale ait diminué en soi; il est dû à une moindre fourniture d'énergie aux chaudières électriques, ainsi qu'à une consommation réduite dans l'électrochimie et la métallurgie, comme dans les grandes applications thermiques. Or, le rôle des chaudières électriques consiste justement à maintenir l'équilibre entre la production et la consommation lorsque les débits varient, tandis que les propriétaires des autres installations mentionnées sont généralement des autoproduleurs qui règlent leur fabrication suivant les disponibilités hydrauliques.

L'exportation d'énergie s'est maintenue au niveau de l'année précédente. Elle a atteint durant le semestre d'hiver 1948/49 2,8 % et durant le semestre d'été 1949 6,3 % de la production totale pendant le semestre correspondant, ce qui représente en tout 4,5 % de la production annuelle.

5. Développement des raccordements

Le raccordement d'installations nouvelles s'est poursuivi normalement, bien qu'il semble, à certains signes, qu'un ralentissement se manifeste dans l'augmentation de certaines catégories de nouveaux appareils et installations. La concurrence des combustibles solides et liquides se fait de nouveau sentir dans les applications thermiques de l'électricité. Malgré cela, la chaleur électrique se maintient bien et accuse même une avance sensible partout où prévaut la bonne qualité, la régularité des produits ou la propreté des procédés de fabrication. Les entreprises électriques s'étant abstenues de toute propagande en faveur de la vente d'énergie, le rythme soutenu des nouveaux raccordements fait bien ressortir combien l'électricité est devenue indispensable à l'économie énergétique de notre pays.

Des chiffres définitifs sur les raccordements exécutés en 1949 manquent encore pour le moment. Toutefois, sur la base d'évaluations sérieuses, on peut articuler les chiffres suivants: puissance des chaudières électriques en service fin 1949 870 000 kW; nombre de cuisinières électriques 425 000, avec une puissance installée de 2 400 000 kW; nombre de chauffe-eau à accumulation 430 000, avec une puissance installée de 580 000 kW; chauffe-eau de grande puissance env. 7600 représentant 180 000 kW.

6. Construction de centrales; contrats d'importation d'énergie

En 1949, les entreprises d'électricité ont poursuivi leurs efforts en vue d'augmenter la production d'énergie. Ont été achevées et mises en service les usines de Wassen, Julia-Tiefencastel, Rabiusa-Realta, Fätschbach, Luchsingen II, Campocologno-Piattamala, Massaboden (extension), Murg-Merlen, ainsi que l'adduction du Trübtensee au lac de Grimsel. En outre, la construction du barrage de Cleuson-St-Barthélémy a pu être poussée à tel point que la retenue a permis de fournir un supplément important d'énergie à l'usine de la Dixence pendant l'hiver 1949/50.

Les usines mentionnées, achevées en 1949, ont par hydraulicité moyenne une capacité de production de 178 millions de kWh en hiver et de 418 millions de kWh en été, de sorte qu'avec leur entrée en service la production annuelle moyenne a augmenté de 596 millions de kWh. La puissance installée de ces usines s'élève en chiffre rond à 126 000 kW. Au 1^{er} octobre 1949, la contenance nominale des bassins d'accumulation, en comptant la retenue effective de Cleuson, atteignait 1170 millions de kWh au total. A l'usine thermique de Weinfeld, les travaux ont été suffisamment avancés pour permettre à cette installation d'entrer provisoirement en service à la fin de l'année.

Les usines suivantes étaient en construction fin 1949: Lavey, Aletsch, Meiringen II, Salanfe-Miéville, Montcherand (agrandissement), Handeck II, adduction du Totensee au lac de Grimsel, Ritom (adduction de la Garegna), Rüchlig (agrandissement), Barberine (adduction du Triège), Calancasca, Neuhausen, Wildegg-Brougg, Maggia-Verbano, Marmorera, ainsi que le barrage de Cleuson. Une fois toutes ces usines achevées, soit en 1954, la puissance installée de l'ensemble des usines suisses aura augmenté de 450 000 kW et atteindra 3 155 000 kW environ. La production annuelle moyenne de ces nouvelles usines se chiffre à 1776 millions de kWh, dont 754 millions de kWh en chiffre rond pendant l'hiver. La capacité d'accumulation de ces usines se monte à 392 millions de kWh.

De nombreux projets s'achèment vers leur réalisation. La construction est assurée pour les usines de Cavigno et de Peccia dans le Val Maggia, en outre pour les usines de l'Oberaar-Grimsel, du Simplon, de Birsfelden, Rheinau et Letten (transformation) qui disposeront ensemble, une fois achevées (en 1955) d'une puissance de plus de 272 000 kW, avec une production annuelle moyenne de 1260 millions de kWh, dont 843 millions de kWh en hiver. Elles augmenteront de 372 millions de kWh la capacité d'accumulation disponible. A cette époque, la capacité d'accumulation totale, qui représente actuellement le 23 % environ de la production hivernale moyenne possible, sera remontée à 29 %.

D'autres projets sont en discussion, cependant jusqu'à fin 1949 aucune décision n'était encore intervenue quant à leur réalisation. C'est ainsi que les usines de la Grande Dixence, du Châtelot, des Clées II, de l'Hongrin, d'Ernen, de Zervreila-Rabiusa, de Mauvoisin, du Val di Lei/Rhin postérieur, etc., doivent être mises en chantier ces prochaines années.

L'importation d'énergie électrique fut sensiblement plus forte que l'année précédente, surtout pendant l'hiver 1948/49. Elle a même dépassé temporairement l'exportation, laquelle fut réduite aux livraisons minimums fixées dans les contrats. Pendant le 4^e trimestre 1949, l'importation a constamment dépassé de beaucoup l'exportation. Les contrats d'importation d'énergie mentionnés dans nos rapports antérieurs (entre autres Resia) commen-

cent à déployer tous leurs effets. En plus des contrats d'importation ordinaires, on est arrivé à un arrangement avec les Pays-Bas pour l'importation d'énergie de nuit, qui contribua à ménager nos accumulations.

7. Installations de transport et de distribution

L'extension des installations de transport et de distribution, appelées à amener l'énergie des usines génératrices aux centres de distribution et de là aux abonnés, doit marcher de pair avec l'aménagement des forces hydrauliques. Dans ce domaine également, 1949 a marqué une activité intense des entreprises d'électricité.

Parmi les grandes installations de transport, citons l'achèvement et la mise en service en 1949 des lignes à 150 kV Wassen-Amsteg, Bad Ragaz-Wallenstadt, Realta-St-Gall, Handeck-Guttannen, ainsi que la ligne à 380 kV Lavorgo-Lukmanier-Amsteg, qui est exploitée pour le moment à 150 kV. En outre, la nouvelle sous-station de Lachmatt près de Pratteln a été raccordée au réseau, et l'on a remplacé sur la ligne Innertkirchen-Bickigen les cordes aluminium-acier de 210 mm² de section par des conducteurs plus forts permettant de transporter une puissance plus élevée. En Suisse romande, signalons la pose d'un second terne sur la ligne à 125 kV Vernayaz-St-Triphon. A la fin de l'année, on travaillait encore à la construction de la ligne à 125 kV Lavey-Lausanne et de la ligne à 150 kV Rehag/Rüthi-Winkeln, ainsi qu'à la transformation de la ligne Guttannen-Innertkirchen de 50 à 150 kV.

Parmi les nombreuses lignes à 50 kV qui furent mises en service en 1949, nous ne mentionnerons que les principales: lignes sur pylônes et poteaux de bois Pratteln-Münchenstein-Bottmingen, Pratteln-Liestal, Linthal-Netstal, Weinfeld-Hasli et Grosshöchstetten-Emmenmatt (Langnau), lignes à grandes portées sur pylônes en béton centrifugé de Riazino-Gordola/Tenero, Riazino-Minusio (Locarno) et Kubel-Winkeln. Fin 1949, une ligne à 50 kV Weinfeld-Sulgen, une ligne à 45 kV La Goule-St-Imier et une ligne à 40 kV La Dernier-Cossonay étaient en construction.

Il va de soi qu'on a travaillé également à l'extension des installations de distribution locales, si l'on pense que le développement organique constant de ces réseaux nécessite l'édification de nouvelles stations de transformateurs, l'agrandissement et le renforcement d'installations existantes, pour leur permettre de faire face aux besoins croissants de la distribution. Signalons spécialement l'augmentation de la tension dans les réseaux à moyenne tension: de 8 à 16 kV dans quelques réseaux régionaux et de 3 à 6 ou 12 kV dans plusieurs réseaux urbains.

La capacité des réseaux de distribution a été accrue d'autre part, grâce à la poursuite des travaux pour la normalisation de la tension 220/380 V. Etant donné les avantages que cette normalisation présente, non seulement pour les entreprises d'électricité, mais aussi pour les abonnés, notre Union prépare des directives sur la marche à suivre pour passer à la tension normale. Ces directives, desti-

nées à nos membres, ont été publiées sous forme de projet à la fin de l'année dernière (Bull. ASE 1949, n° 24). A Bâle et à St-Gall, les dernières installations encore alimentées en courant continu ont cédé la place à des installations plus modernes à courant alternatif.

8. Développement futur de l'approvisionnement en électricité

Comme nous l'avons mentionné au début de ce rapport, un équilibre entre l'offre et la demande s'est établi aujourd'hui dans le domaine de l'économie électrique. Cet équilibre est capable de se maintenir même par des conditions extrêmement défavorables, comme cela s'est confirmé au cours de l'hiver très sec 1949/50. Les efforts tenaces des entreprises d'électricité pour tenir suffisamment d'énergie à la disposition de leur clientèle commencent donc à porter des fruits. Ce résultat a été atteint non seulement grâce à la collaboration étroite des entreprises, mais aussi en mettant en œuvre à temps différents moyens: accélération de l'aménagement des forces hydrauliques, perfectionnement de la technique des échanges d'énergie, augmentation de la production thermique et enfin conclusion de contrats d'importation adéquats.

Par ailleurs, la consommation d'énergie électrique augmente moins rapidement que pendant et immédiatement après la guerre, ceci par suite du ravitaillement enfin normalisé du pays en combustibles, mais aussi à cause de la régression de la conjoncture extraordinaire.

Il est hors de doute que les besoins d'énergie électrique continuent à augmenter; toutefois, il n'est pas possible d'avancer des chiffres précis au sujet du rythme de cet accroissement, surtout à l'heure actuelle. En revanche, on peut donner des précisions sur le développement probable de la production.

Les chiffres indiqués dans notre dernier rapport de gestion sur la production escomptée d'énergie durant l'année hydrographique 1952/53 peuvent être contrôlés sur la base de l'avancement des travaux aux centrales en construction, ainsi qu'à l'aide des décisions prises entre temps concernant la réalisation d'autres ouvrages; ces chiffres peuvent être confirmés.

Pour l'année hydrographique 1955/56, après achèvement des usines aujourd'hui en construction ou qui seront mises sûrement en chantier ces prochaines années, la situation sera la suivante.

Au cours du semestre d'hiver 1955/56, la production moyenne possible de l'ensemble des usines hydrauliques atteindra 6700 millions de kWh en chiffre rond. En cas de sécheresse extrême, la production hydraulique reculerait à 5400 millions de kWh. En tablant sur une production thermique de 250 millions de kWh et en admettant que l'énergie importée sur la base d'obligations contractuelles minimums suffise juste à équilibrer la quote minimum d'énergie à exporter selon les contrats, nous aurions, dans ce cas le plus défavorable, encore 5650 millions de kWh disponibles pour couvrir les besoins du pays. Si les besoins d'énergie normale at-

teignent ce chiffre, cela correspondrait, en partant d'une consommation d'énergie normale de 3655 millions de kWh durant l'hiver humide 1944/45, à une augmentation moyenne de 180 millions de kWh par semestre d'hiver. Si l'accroissement moyen de la consommation d'énergie continue, à partir de l'hiver 1948/49, à être de 173 millions de kWh par hiver seulement, ce qui correspond à la moyenne des 10 derniers hivers 1938/39 à 1948/49, il resterait en hiver 1955/56, par sécheresse extrême, encore 260 millions de kWh disponibles pour les chaudières électriques et un supplément d'exportation. Pendant un hiver normal et en supposant que les besoins d'énergie normale restent inchangés, la quantité d'énergie disponible pour des fournitures facultatives atteindrait 1050 millions de kWh.

Au cours du semestre d'été 1956, la production hydraulique possible à débit moyen des cours d'eau s'élèvera à 8100 millions de kWh. Dans le cas le plus défavorable de sécheresse extrême, on pourra produire encore 6800 millions de kWh, de sorte qu'il restera 6000 millions de kWh pour couvrir les besoins du pays, si 400 millions de kWh sont exportés et 400 millions de kWh réservés aux chaudières électriques (comme pendant l'été sec 1949). Ainsi, la consommation d'énergie normale pourrait augmenter de 200 millions de kWh par été environ vis-à-vis de la consommation estivale 1949, ce qui correspond précisément à la moyenne de l'augmentation réelle durant les 10 derniers étés 1939 à 1949.

L'avancement de la mise en valeur de nos forces hydrauliques, tel qu'il se dessine aujourd'hui, permet de conclure que notre approvisionnement en électricité est parfaitement assuré, au moins pour ces prochaines années. En tout cas, les consommateurs peuvent continuer à électrifier leurs installations sans appréhension, pour se rendre indépendants autant que possible du ravitaillement en combustibles étrangers. L'expérience de deux guerres mondiales a montré que ce ravitaillement n'est pas assuré dans tous les cas.

9. Situation financière des centrales d'électricité; questions de prix

La construction d'usines nouvelles et l'extension des réseaux au cours de ces dernières années ont nécessité des investissements de capitaux considérables. Les sommes investies seulement dans les centrales et les autres installations des entreprises électriques livrant l'énergie à des tiers ont passé, au cours de la dernière décennie, de 2,1 milliards de francs en 1938 à 3,2 milliards de francs en 1948, ce qui représente une augmentation de 50 % au moins. Les usines édifiées depuis lors ou actuellement en construction représentent une valeur d'environ 1 milliard de francs. Au terme de cette période de construction, en tenant compte des installations de transport et de distribution qu'entraîneront ces usines nouvelles, le capital investi aura atteint environ 5 milliards de francs, soit deux fois et demi le montant du capital investi fin 1938.

Pour juger de l'influence que ces investissements énormes exercent aujourd'hui déjà sur la situation

financière des entreprises électriques, et vont surtout exercer à l'avenir, il importe naturellement de considérer que les constructions édifiées depuis 1942 environ, comme celles qui restent à entreprendre, reviennent beaucoup plus cher qu'avant la guerre. Aujourd'hui, malgré un léger recul des prix, il faut toujours encore compter avec un renchérissement des frais de construction d'environ 90 % par rapport à 1939. Pour un capital investi dans l'économie électrique 2,5 fois plus élevé qu'avant la guerre, la production annuelle possible n'a augmenté que de 70 % environ. La part croissante des usines nouvelles à la production entraîne inévitablement une augmentation graduelle des prix de revient moyens de l'énergie électrique, car on sait que les frais de production de l'énergie hydro-électrique dépendent avant tout du montant du capital investi dans les installations.

Comme nous l'avons déjà rappelé dans les derniers rapports de gestion, non seulement les frais de construction, mais aussi les frais d'exploitation, notamment les salaires, le prix des matériaux pour l'entretien et le renouvellement des installations techniques ont considérablement augmenté, et cela aussi pour les installations d'avant-guerre. La même remarque s'applique aux charges fiscales imposées aux entreprises électriques. Il est donc logique de s'attendre à ce que les prix de vente de l'énergie électrique devront nécessairement s'adapter tôt ou tard aux frais de production déjà sensiblement surélevés aujourd'hui et qui continueront à augmenter sous l'influence croissante des ouvrages nouveaux, et ceci malgré la baisse du taux de l'intérêt et la meilleure utilisation des installations. Jusqu'à présent, à peu près seuls dans notre économie, ces prix sont restés au niveau de 1939 ou même de 1936 (avant la dévaluation du franc suisse). Les entreprises électriques, comme notre Union, vouent toute leur attention à cette adaptation des prix de vente de l'énergie électrique. Mais elles sont parfaitement conscientes que cette adaptation ne pourra se faire qu'avec le plus grand soin et seulement dans le cadre du strict nécessaire.

Une tâche importante des entreprises électriques est et demeure d'assurer à l'énergie hydro-électrique une part aussi grande que possible dans la couverture des besoins d'énergie en général. Elles s'efforceront, comme par le passé, de maintenir les prix de l'énergie aussi bas que possible, par la construction et l'exploitation rationnelles des installations, en d'autres termes par une direction technique et administrative impeccable de leurs services, menée avec une stricte économie. Il ne saurait être question tout d'abord d'un renchérissement général des tarifs, mais le redressement de certains prix extraordinairement bas, comme il en existe toujours encore pour certaines catégories de consommateurs, bien que les conditions de telles fournitures aient totalement changé, est devenu une nécessité, ne serait-ce que par égard pour les autres abonnés et en vue de dégrevier ceux-ci. Au cours de l'évolution de notre économie électrique, qui embrasse déjà une durée de 60 ans, on a pu reconnaître que la

voie suivie par les entreprises d'électricité a toujours été la bonne et que celles-ci ont tiré jusqu'ici, du trésor que représentent les forces hydrauliques, notre matière première nationale par excellence, ce qu'il y a de meilleur pour le pays tout entier.

Toutes les entreprises suisses d'électricité sont, la plupart directement et quelques-unes indirectement, sous le contrôle vigilant de l'opinion publique. Il est compréhensible, par conséquent, qu'elles estiment être, avec les autorités dont elles dépendent, le mieux à même de fixer une politique des prix qui tienne compte non seulement des risques assumés et de leur responsabilité, mais qui soit capable aussi de garantir les intérêts de tous les consommateurs. C'est pourquoi les entreprises d'électricité seraient heureuses que leur secteur également, l'un des derniers, soit libéré de la tutelle du contrôle des prix, étant d'avis qu'un dirigisme centralisé de l'économie, exercé par l'Etat, n'est plus aujourd'hui ni nécessaire, ni désirable. Des augmentations de prix arbitraires ne seraient nullement à craindre, car des tarifs et des prix d'énergie électrique économiquement non justifiés ne pourraient subsister d'aucune façon. Le libre jeu de la concurrence est valable aujourd'hui de nouveau pour l'électricité également, maintenant qu'on peut obtenir à volonté des combustibles et ceci à des prix favorables. Et si des divergences d'opinion devaient réellement surgir dans certains cas, après suppression du contrôle des prix, on pourrait toujours faire appel à l'office paritaire de conciliation que prévoit l'accord intervenu en 1948 entre l'Union suisse des consommateurs d'énergie et notre Union.

En 1949, le blocage des prix introduit en 1936 déjà, était toujours encore en vigueur. Les demandes soumises à l'Office fédéral du contrôle des prix furent liquidées par celui-ci dans le sens d'une interprétation rigide des prescriptions, accordant il est vrai certains ajustements de prix dans des cas spéciaux, ou en tenant compte de conditions de fourniture modifiées. La requête de notre Union, de l'automne 1948, demandant la suppression des prix de plafond pour les livraisons d'énergie aux chaudières électriques, tels qu'ils furent décrétés le 2 juillet 1941 par l'Office fédéral du contrôle des prix, a été accordée avec effet dès le 1^{er} avril 1949. Le retour à l'économie libre, du moins au sujet de ces contrats de fourniture, a fait ses preuves: il a apporté mainte simplification et chaque fois une clarification des rapports entre partenaires. En revanche, l'Office a confirmé pour l'été 1949, avec quelques ajustements minimes, les prix très bas que les entreprises d'électricité avaient consentis pendant la guerre aux grandes installations pour le séchage électrique de l'herbe, alors qu'il fallait tenir compte de la situation spéciale. Ces prix ont été ultérieurement libérés par l'Office, avec effet à partir du 1^{er} novembre 1949.

10. Législation et autorités

Il appartient à notre Union de s'occuper de tous les projets de lois et des mesures administratives touchant directement ou indirectement l'économie

électrique. Nous avons pu défendre efficacement les intérêts de nos membres, en 1949 également, grâce à un contact étroit avec les autorités.

Au moment de la discussion de la motion Hess et de l'interpellation Trüb au Conseil national, le 24 juin 1949, le chef du Département des postes et des chemins de fer a souligné le succès que l'activité des entreprises électriques a eu jusqu'ici au service du pays et repoussé toute tendance à faire de l'économie électrique un monopole d'Etat aux mains de la Confédération. La motion Hess fut transformée en postulat. Néanmoins, le Département fédéral des postes et des chemins de fer a poursuivi avec notre Union et d'autres associations intéressées l'examen de la question d'une réorganisation éventuelle des offices fédéraux, soulevée déjà l'année précédente, et s'est rangé à l'avis de la majorité de la «Commission d'experts pour la réorganisation des offices fédéraux de l'économie hydraulique et de l'économie électrique», constituée à cet effet. La subdivision des offices fédéraux sera maintenue comme par le passé, à quelques minimes déplacements internes de compétences près, solution la plus rationnelle. L'ordonnance fédérale du 16 septembre 1949 concernant l'organisation et les compétences de la commission suisse de l'économie hydraulique prévoit la réorganisation de cette commission et son intervention en qualité d'organe consultatif du Département fédéral des postes et des chemins de fer. Ont été désignés comme spécialistes de l'économie électrique dans la division de cette commission affectée à l'économie énergétique, Messieurs les directeurs Corrodi, Frymann, Giudici, Niesz et Pronier, ainsi que Monsieur Trüb, conseiller national. La séance constitutive de cette commission transformée a eu lieu le 9 décembre 1949; le professeur Dr Bruno Bauer en a été nommé président par le Conseil fédéral.

Les délibérations de la délégation nommée par la commission d'administration de l'ASE et de l'UCS pour procéder à la révision des art. 120 à 123 de l'ordonnance fédérale du 7 juillet 1933 sur l'établissement, l'exploitation et l'entretien des installations électriques à courant fort ont été menées à bonne fin. Le 24 octobre 1949 le Conseil fédéral a ratifié la modification proposée de l'ordonnance en question. Cet arrêté du Conseil fédéral a fait l'objet d'un commentaire au Bull. ASE 1949, n° 22, notamment au sujet de la définition nouvelle de la compétence du personnel chargé de l'exécution et de l'entretien des installations intérieures, et de l'introduction d'un signe obligatoire de sécurité pour le matériel d'installation et les appareils électriques. Les dispositions relatives à la compétence sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1950, tandis que la prescription sur le signe distinctif de sécurité n'entrera en vigueur qu'avec l'approbation, par le département des postes et des chemins de fer, du règlement correspondant de l'ASE.

Une série de projets de lois intéressant l'économie électrique étaient en chantier en 1949. La commission du Conseil des Etats a notablement adouci et simplifié le texte du Conseil national relatif à un

projet de loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière dans l'agriculture. Malgré cela, notre Union a estimé nécessaire, dans l'intérêt notamment d'une mise en valeur rationnelle de nos forces hydrauliques, d'exposer verbalement et par écrit son point de vue à la commission du Conseil des Etats. Les affaires de droit concernant des achats de terrains pour la construction de centrales, pour lesquelles le droit d'expropriation est prévu, doivent être exceptées de l'application de la procédure d'opposition, du droit de préemption et aussi de la ratification obligatoire par les cantons. En ce qui concerne le projet de loi fédérale sur l'aide à l'agriculture et le maintien de la propriété foncière (loi agraire), nous avons fait connaître notre point de vue dans un exposé adressé au Vorort de l'Union suisse de l'industrie et du commerce.

Le projet de loi fédérale sur la protection du travail dans l'industrie et l'artisanat, le commerce, les transports et les branches annexes, contient des dispositions qui ne tiennent pas compte des besoins du service des entreprises d'électricité. La plupart de nos membres peuvent attester que dans leurs règlements et prescriptions de service, qui ont fait leurs preuves depuis des années, ils ont réglé les conditions d'engagement, la durée du travail, le service d'équipes, etc., de façon satisfaisante également pour leurs employés et ouvriers. Dans le même ordre d'idées, notre Union a repoussé le projet de directives pour le service de piquet élaboré par l'Office fédéral du travail et de l'industrie.

En 1949, nous avons fait part à nouveau au Département fédéral de justice et police, des hésitations que nous avons formulées, en 1948 déjà, à l'égard d'une nouvelle loi fédérale sur les institutions sociales d'entreprises privées. Notre Union repousse toute surveillance des institutions sociales des entreprises d'électricité, créées en son temps par l'initiative privée et qui ont fait leurs preuves depuis lors.

A propos du projet de loi fédérale sur l'assurance-chômage et les secours en temps de crise, notre Union est d'avis qu'une telle loi devrait se borner à l'assurance-chômage et que, eu égard à la situation stable du marché du travail dans l'économie électrique, un allègement de la contribution financière obligatoire demandée aux entreprises d'électricité serait justifié.

Enfin, notre Union a pris position à l'égard de divers projets, concernant la révision de la loi monétaire et de l'article constitutionnel sur la banque d'émission, la révision partielle de la loi sur les poursuites et faillites, la révision de la loi sur les véhicules à moteur, ainsi que la révision partielle du code pénal suisse. Ici, nous estimons que les délits dans le domaine de l'électricité devraient être plus clairement définis et les délinquants poursuivis plus efficacement que par le passé.

Vers la fin de l'année, notre Union a examiné le projet d'un article constitutionnel et d'une loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution. Tout en approuvant les efforts pour une protection efficace de nos cours d'eau contre leur pollution,

nous estimons que la promulgation de lois fédérales nouvelles est superflue, car dans la plupart des cantons, les lois existantes assurent une très large protection des eaux, à condition qu'elles soient respectées.

Notre Union a suivi de nouveau attentivement les délibérations relatives à la réforme des finances fédérales. La sous-commission de la conférence d'entente a fait connaître à la fin de l'année ses propositions concrètes. De notre côté, nous avons préparé un mémoire, dans lequel nous prenons position vis-à-vis des nouveaux impôts envisagés et formulons des propositions concrètes sur la simplification de l'impôt sur le chiffre d'affaires, ainsi que sur le renoncement à soumettre les entreprises d'électricité à l'impôt de compensation; toutefois, ce mémoire n'a pas encore pu être envoyé en 1949.

Dans le domaine des impôts, à la suite de certaines décisions des autorités, nous nous sommes occupés des questions de l'imposition du fonds de dévolution, de l'imposition des bénéfices soi-disant cachés des entreprises en communauté, enfin des répercussions de l'impôt anticipé sur les usines-frontières.

Pendant l'année écoulée, notre Union s'est occupée également de la question des types de barrages et s'est efforcée, dans des conférences et des entretiens avec les instances officielles et les spécialistes, d'apporter sa contribution à la solution du problème. Dans le conflit de compétence entre le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat du Valais, à propos du barrage de Cleuson, le Tribunal fédéral a tranché le 19 mai 1949 en faveur du Conseil fédéral. Par la suite, une entente est intervenue entre les intéressés, d'après laquelle le barrage commencé peut être terminé avec certaines modifications par rapport au projet initial. Ainsi, on a pu continuer les travaux à cet ouvrage pendant l'été.

Les pourparlers avec la Direction générale des PTT concernèrent en premier lieu le règlement des tarifs selon l'arrêté du Conseil fédéral du 22 janvier 1948. Nous avons tenu nos membres au courant du résultat de ces délibérations encore en cours, par voie de circulaire.

Nous avons eu des entretiens avec la Caisse nationale suisse d'assurances en cas d'accidents, concernant entre autres la représentation de notre Union au Conseil d'administration de cette institution, ainsi que l'adaptation des tarifs de primes aux conditions particulières des entreprises d'électricité.

La commission électrique auprès de l'Office fédéral du contrôle des prix, instituée en 1941, a tenu sa 3^e séance plénière le 15 mars 1949, sous la présidence de M. Campiche, directeur. Elle a examiné la requête présentée par notre Union à l'office fédéral du contrôle des prix, mentionnée déjà ailleurs dans le présent rapport, demandant la suppression des prix de plafond pour les fournitures d'énergie aux chaudières électriques. En partant de questions concrètes, comme celle des prix de l'énergie pour le séchage électrique de l'herbe, elle s'est exprimée ensuite sur les principes régissant la formation des prix de l'énergie. Le comité d'experts de cette com-

mission, qui comprend un représentant de chacun des trois organes suivants: office de l'économie électrique, Union suisse des consommateurs d'énergie (D^r E. Steiner) et Union des centrales suisses d'électricité (notre secrétaire), s'est occupé en 1949 de nombreux cas, au cours de 14 séances d'un jour entier et de 2 séances d'une demi-journée, sans parler de nombreux entretiens.

La dissolution du comité paritaire de stabilisation des grandes associations économiques marqua, de pair avec l'abandon de nombreuses prescriptions par le contrôle fédéral des prix, le retour au libre jeu de l'offre et de la demande dans maint secteur de l'économie. Le secteur électricité n'enregistra aucune modification des prescriptions de prix, si ce n'est pour les livraisons mentionnées aux chaudières électriques et aux installations de séchage électrique de l'herbe. Les discussions écrites et orales sur ce sujet avec l'Union suisse de l'industrie et du commerce n'ont pas apporté jusqu'à présent des résultats tangibles.

La commission fédérale des installations électriques s'occupa, au cours de deux séances, de différents projets de transport d'énergie à grande distance, qu'elle ratifia, ainsi que de quelques recours et plaintes. Elle poursuivit en outre l'examen de l'unification des tensions et du système de mise à la terre pour les installations de plus de 150 kV.

La commission fédérale pour l'exportation d'énergie électrique a tenu une séance, dans laquelle elle approuva deux demandes d'exportation et, sous certaines conditions et pour la durée de la concession, l'exportation d'énergie envisagée de la centrale projetée Rhin postérieur/Valle di Lei.

II. Questions touchant le personnel

A la fin de l'année 1949, notre Union remit à ses membres de nouvelles recommandations au sujet des allocations de renchérissement à verser en 1950 au personnel actif et aux bénéficiaires de rentes. Comme les années précédentes, ces nouvelles recommandations tiennent compte des directives de la commission fédérale d'expertise des salaires, ainsi que des décisions de la Confédération, des cantons et des communes en cette matière.

La question de la compensation du renchérissement dans la prévoyance sociale, qui se pose à toutes les entreprises d'électricité, a donné lieu à un examen approfondi. Le comité a chargé la commission pour les questions de personnel de poursuivre cette tâche, qui s'est révélée fort complexe et difficile. Après examen des projets de la Confédération, ainsi que de quelques cantons et communes, tout en restant en contact avec la Caisse de pensions des centrales suisse d'électricité, cette commission préparera puis soumettra au comité des directives à l'intention des membres de l'UCS.

Notre Union a pris position enfin, oralement et par écrit, à l'égard des projets de loi sur la protection du travail et sur l'assurance-chômage et le secours en cas de crise, de la révision du règlement des employés et de l'accord de stabilisation (supprimé entre temps), vis-à-vis des autorités compé-

tentes et du Vorort de l'Union suisse de l'industrie et du commerce.

12. Les centrales et l'opinion publique

Le «service de la clientèle» demande entre autres que les abonnés — et par conséquent l'opinion publique — soient tenus au courant des efforts que les entreprises d'électricité doivent constamment déployer pour remplir leur tâche, et aussi des difficultés multiples qu'elles ont à surmonter. L'abonné d'une entreprise électrique a, comme l'acheteur de n'importe quelle marchandise, le droit d'apprendre d'où vient cette denrée, l'«électricité», c'est-à-dire tout ce qui doit être mis en jeu pour sa production, son transport et finalement sa mise à la disposition du client. Il convient de souligner que les entreprises suisses d'électricité reconnaissent de plus en plus l'importance de cet aspect du «service de la clientèle» et s'efforcent de rendre plus étroit et plus personnel le contact avec leurs abonnés.

Notre Union s'est appliquée, en 1949 également, à soutenir efficacement ses membres dans le travail d'information. A cet effet, il a été distribué différentes brochures, en particulier celles mentionnées dans notre dernier rapport de gestion. La presse a été informée objectivement sur les questions actuelles et les problèmes de l'économie électrique. Les journaux ont consacré en 1949, plus fréquemment que jusqu'alors, des articles à notre économie électrique nationale. A côté de remarques manquant parfois d'objectivité et entachées de préjugés, la presse a publié de nombreuses contributions fort intéressantes et faisant preuve de connaissances étendues en la matière. Différents journaux et revues ont édité des numéros spéciaux sur l'électricité et la construction des centrales, sans doute un signe que ce sujet retient l'attention du lecteur.

Notre Union a orienté ses membres sur la situation de l'approvisionnement en énergie dans des communiqués périodiques du secrétariat, la presse et le grand public au moyen du bulletin diffusé par l'«Electrodifussion». La collaboration de notre Union avec cette institution s'est étendue aussi à d'autres domaines de l'information.

13. Comité et commissions

Durant l'exercice écoulé, le 54^e de notre Union, le Comité avait son effectif statutaire maximum de 11 membres et se composait comme suit:

Président: *H. Frymann*, directeur du Service de l'électricité de la Ville de Zurich, Zurich.

Vice-président: *J. Pronier*, directeur du Service de l'électricité de Genève, Genève.

Autres membres:

S. Bitterli, directeur des Forces Motrices de Wynau, Langenthal.

R. Gasser, directeur du Service de l'électricité et des eaux de Coire.

O. Hugentobler, administrateur de l'Elektra Fraubrunnen, Jegenstorf.

F. Kähr, directeur des Forces Motrices de la Suisse Centrale, Lucerne.

H. Leuch, directeur du Service de l'électricité de la Ville de St-Gall, St-Gall.

M. Lorétan, directeur de la S. A. l'Energie de l'Ouest-Suisse, Lausanne.

H. Marty, directeur des Forces Motrices Bernoises S. A., Berne.

L. Mercanton, directeur de la Société Romande d'Electricité, Clarens.

E. Schaad, directeur du Service de l'électricité et des eaux d'Interlaken.

Le bureau était formé de 3 membres: le président, le vice-président et M. Bitterli.

Le Comité a tenu 7 séances.

A l'assemblée générale, nous avons dû enregistrer avec regret la démission de M. Kähr, directeur des Forces Motrices de la Suisse centrale, Lucerne, à qui va notre reconnaissance pour sa longue et précieuse activité à la direction de notre Union. M. Ch. Aeschmann, directeur d'Aar-Tessin S. A. à Olten, a été élu à sa place membre du Comité.

Comme les années précédentes, le Comité s'est occupé avant tout de questions de principe; nous renvoyons à ce sujet aux chapitres précédents. Les communications au Bull. ASE ont tenu les membres au courant des affaires traitées.

En 1949, 3 entreprises sont entrées à l'UCS, qui comptait 360 membres en fin d'exercice.

L'activité des commissions et délégations de l'UCS fut la suivante:

La *commission pour les tarifs d'énergie électrique* (président: M. E. Frei, Davos) ne s'est pas réunie en 1949. Les rapports des sous-commissions I et II, adoptés l'année précédente, furent mis à la disposition des entreprises d'électricité. Fin 1949 parut le rapport d'ensemble rédigé à sa demande par le secrétariat et intitulé «Etudes de la commission de l'UCS pour les tarifs d'énergie électrique, sur les tarifs à compteur unique». Le secrétariat a liquidé les affaires courantes, d'entente avec le président.

La *sous-commission II* (président: M. Ch. Aeschmann, Olten) a continué à recueillir la documentation pour ses études d'un tarif à compteur unique destiné à l'artisanat lié au ménage, dans les régions rurales.

La *sous-commission II* (président: M. A. Rosenthaler, Bâle), ou plutôt son groupe de travail, a mené à chef la rédaction de son rapport sur la question des compteurs et des installations intérieures lors de l'introduction de tarifs à compteur unique et abordé l'étude du tarif à compteur unique pour l'artisanat lié au ménage, dans les villes.

La *sous-commission III* (président: M. A. Engler, Baden) a poursuivi ses recherches relatives à l'influence du renchérissement sur le prix de revient de l'énergie et discuté dans une séance quelques études particulières de ses membres sur cet objet.

Un membre qui mit pendant longtemps son expérience au service de la commission, M. E. Müller, ingénieur en chef, Fribourg, donna sa démission à la fin de l'année. Le comité tient à lui exprimer, ici également, la vive reconnaissance de l'Union pour sa fidèle collaboration.

La commission a éprouvé une lourde perte par le décès de deux membres distingués, MM. V. Abrezol, Lausanne, et A. Wälchli, Aarau.

Commission pour les questions d'assurance (président: M. E. Frei, Davos). D'entente avec le président et les membres, le secrétariat a liquidé les affaires courantes, notamment des questions d'assurance en responsabilité civile et concernant le contrat collectif de l'UCS pour assurances-accidents et responsabilité civile.

La commission pour les questions de personnel (président: M. S. Bitterli, Langenthal) s'est réunie une fois en 1949. Elle a établi, à la demande du comité, des directives sur l'octroi d'allocations de renchérissement, au personnel actif et aux bénéficiaires de rentes en 1950. Ces directives, élaborées après un examen approfondi des conditions actuelles, sont appliquées par la majorité des entreprises lors du règlement de suppléments de salaires, et reconnues tant par les organisations d'employeurs que par les organisations d'employés. D'autre part, la commission s'est occupée du problème difficile de la compensation du renchérissement dans la prévoyance sociale. Elle se propose, une fois ses recherches terminées, de présenter au comité un projet de directives à l'intention des entreprises affiliées.

En particulier, la commission a pris position à l'égard du projet de loi fédérale sur la protection du travail dans l'industrie et l'artisanat, le commerce, les transports et les branches annexes de l'économie, des projets de lois sur l'assurance-chômage et les secours en périodes de crise, sur les institutions sociales des entreprises privées, ainsi que des accords relatifs à la révision du règlement des employés. Elle a examiné notamment aussi les questions de salaires en cas de maladie, de service militaire et d'occupation d'employés au-delà de la limite d'âge de 65 ans. A cet égard, nous renvoyons aux règlements normaux de notre Union pour l'engagement des fonctionnaires, employés et ouvriers.

La commission pour les questions juridiques (président: M. E. Fehr, Zurich) s'est réunie six fois en 1949, pour s'occuper principalement de questions fiscales, de décisions prises en vertu des pleins-pouvoirs, ainsi que de différents projets de lois, pour la protection du travail, lois agraires, loi pour une assurance-chômage, loi pour la protection des cours d'eau. Elle a délibéré en outre sur différentes révisions de lois en perspective, comme celle de la loi sur l'assurance-maladie et accidents, de la loi sur les poursuites et faillites, de la loi sur les véhicules à moteur, etc. Elle a traité enfin différentes questions juridiques en relation avec la majoration de certaines taxes des PTT, la forme des barrages, la fourniture d'énergie électrique aux ouvrages militaires et aux chemins de fer, ainsi qu'avec le renouvellement de concessions de droits d'eau et de droits de passage.

D'accord avec le président, le secrétariat a liquidé une série d'autres questions intéressant notre Union et les entreprises d'électricité.

La commission pour les questions relatives à la défense nationale (président: M. H. Leuch, St-Gall) a tenu deux séances en 1949. Elle s'est occupée de toutes les questions d'ordre militaire qui touchent l'organisation et l'exploitation des entreprises d'électricité, comme celles de la protection des usines, des dispenses et de l'alarme en cas d'inondation.

La commission pour les questions d'information (président: M. J. Pronier, Genève) a examiné au cours de deux séances la publication de brochures d'information, ainsi que la question des rapports des entreprises d'électricité avec la presse et l'opinion publique.

La délégation consultative auprès de l'office fédéral de l'économie électrique s'est réunie cinq fois en 1949. Elle a examiné la situation de l'approvisionnement en électricité et les restrictions à envisager par les autorités pour faire face à cette situation. Dans sa séance du 30 juin, elle a recommandé à l'office de demander aux grandes entreprises productrices d'électricité des budgets d'énergie détaillés pour l'hiver 1949/50, qui serviraient de base aux dispositions éventuelles que l'office pourrait être amené à prendre au sujet de la production ou de restrictions. A la séance du 21 octobre, on a constaté, à l'aide des budgets, qu'aucune restriction de la consommation normale ne s'imposait, malgré les précipitations très déficitaires.

La délégation s'est occupée aussi de l'utilisation rationnelle des sources d'énergie disponibles, notamment des usines génératrices thermiques, pour assurer le ravitaillement du pays.

La délégation de l'UCS pour les pourparlers avec l'USIE (président: M. R. Gasser, Coire) ne s'est pas réunie en 1949.

La fraction UCS de la commission paritaire des lampes à incandescence (président: M. J. Pronier, Genève) a poursuivi ses études techniques sur différents types de lampes et les conditions auxquelles ils doivent satisfaire.

La commission pour les questions de télécommande des réseaux, nouvellement créée par décision du comité du 27 mai 1949, est constituée comme suit: président M. R. Gasser, Coire; autres membres MM. H. Wüger, Zurich, M. Roesgen, Genève, A. Bühler, Coire, et E. Binggeli, Langenthal. Elle s'est réunie en automne en séance constitutive, pour discuter de ses tâches et fixer son programme de travail.

Le bureau pour les assemblées de discussion sur des questions d'exploitation (président: M. H. Wüger, Zurich) a tenu plusieurs séances en 1949, consacrées avant tout au choix des sujets et à la préparation des assemblées de discussion de l'UCS sur des questions d'exploitation. Il s'est occupé également de la publication de recommandations au public, au sujet des mesures de précaution à prendre lors de travaux dans le voisinage de lignes électri-

ques, ainsi que de directives aux entreprises d'électricité pour le passage à la tension normale 220/380 V dans les réseaux à basse tension. Un projet de «recommandations de l'UCS pour l'exécution des travaux de changement de tension» a été publié au Bull. ASE 1949, n° 24.

14. Secrétariat

Le secrétariat a liquidé comme d'habitude les affaires de l'UCS dont le volume croît sans cesse. Il a exécuté les décisions du comité et des commissions et collaboré à leurs travaux. Les renseignements et consultations donnés aux membres dans différents domaines intéressant les entreprises d'électricité, constituèrent, en 1949 également, une part importante de l'activité du secrétariat. Les relations suivies de celui-ci avec les autorités l'accaparèrent aussi fortement, mais lui facilitèrent en même temps l'accomplissement de nombre de ses tâches.

Pendant le premier et le 4^e trimestre de l'année, notre secrétariat a collaboré avec l'office fédéral de l'économie électrique à propos des mesures à prendre pour faire face à la pénurie d'énergie. Notre secrétaire eut ainsi, comme les années précédentes, la direction du groupe «production thermique d'énergie et pompes à chaleur» du dit office.

A la demande de la commission des tarifs et d'entente avec les présidents des sous-commissions I et II, il rédigea un rapport d'ensemble intitulé «Etudes de la commission de l'UCS pour les tarifs d'énergie électrique sur les tarifs à compteur unique», qui constitue en outre une introduction aux rapports spéciaux des sous-commissions I et II et qui fut remis à tous les membres. Il élaborait ensuite pour le congrès de Bruxelles de l'Union Internationale des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique un rapport intitulé «Les tarifs de vente de l'énergie électrique en Suisse; évolution et tendances actuelles». En corrélation avec les études de la commission des tarifs et de ses sous-commissions, relatives au tarif à compteur unique, il a procédé à diverses recherches et rédigé plusieurs rapports. A différentes reprises, le secrétariat a été consulté par des entreprises d'électricité pour l'élaboration et le calcul de tarifs à compteur unique. Les expériences recueillies à cette occasion sur les méthodes de travail sont à la disposition des centrales; elles peuvent, dans certains cas, conduire à des solutions particulièrement simples de problèmes d'organisation. Le secrétariat fut appelé aussi à donner des renseignements sur des questions concrètes de prix d'énergie et de tarifs, et à collaborer à la rédaction de contrats et de règlements pour la fourniture d'énergie.

Une base solide pour toutes ces études réside dans la collection de tarifs de l'UCS, qui ne devrait présenter aucune lacune pour rendre réellement les services qu'on attend d'elle. C'est pourquoi nous invitons nos membres à communiquer au secrétariat toute modification intervenant dans leurs tarifs.

Le secrétariat suit attentivement l'évolution de la production et de la consommation d'énergie élec-

trique. Ses propres statistiques, notamment sur la consommation d'énergie électrique dans les ménages, l'artisanat et l'agriculture, constituent non seulement un complément de la statistique officielle assumée par l'office de l'économie électrique en collaboration avec notre Union et les centrales, mais en outre une base pour des recherches sur la structure du marché de l'énergie.

En 1949, le secrétariat dut s'occuper aussi de questions d'assurances, spécialement dans le domaine de la responsabilité civile et des accidents, de l'assurance-incendie et de l'assurance-bris de machines. Il a procédé à des recherches étendues, qui lui permettront de défendre efficacement les intérêts de nos membres auprès des sociétés d'assurance.

Au sujet des questions de personnel, le secrétariat a été appelé à renseigner nos membres dans des rapports et des entretiens sur le règlement pratique de contrats d'engagement, comme sur des questions de salaires et de prévoyance.

Les questions de droit sur lesquelles le secrétariat fut consulté embrassèrent comme par le passé des questions fiscales de toute sorte, droits d'eau, expropriations, droits de passage, autorisations d'installer, responsabilité civile. Nous répétons ici que des litiges d'apparence insignifiante peuvent être d'un grand intérêt général pour les entreprises d'électricité. Aussi tenons-nous à recommander à nos membres de se mettre en rapport avec le secrétariat avant de porter leurs conflits éventuels devant les tribunaux. Une telle consultation préalable est dans l'intérêt des entreprises elles-mêmes, car la connaissance de cas semblables permettra peut-être au secrétariat de montrer la voie vers un arrangement amiable, ou de donner des indications sur la procédure à suivre.

Nous tenons à exprimer ici à nos membres nos vifs remerciements pour les renseignements et indications qu'ils ont bien voulu nous fournir en réponse à nos enquêtes. Nous devons encore souvent faire appel à leur collaboration bénévole, pour recueillir une documentation sûre, indispensable aux études que nous devons entreprendre dans l'intérêt de tous.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons poursuivi et étendu nos relations épistolaires et personnelles avec des organisations similaires à l'étranger. L'échange d'expériences avec des personnalités dirigeantes et des spécialistes d'entreprises d'électricité étrangères, sur des questions pratiques et d'actualité touchant l'économie électrique et le domaine des tarifs, fut très précieux pour nous.

15. Manifestations

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 1^{er} octobre à Lausanne, dans le cadre d'une manifestation de plusieurs jours, organisée en commun avec l'ASE. Les entreprises invitantes, soit le Service de l'électricité de la ville de Lausanne, la Cie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe, la S. A. l'Energie de l'Ouest-Suisse et la S. A. pour l'industrie de l'aluminium, ont su donner à ces

réunions le cadre et l'animation de fête qui en firent une réussite parfaite. Ici également, nous tenons à exprimer à ces entreprises, mais spécialement à MM. Meystre, Schmidt, Lorétan et Preiswerk, nos chaleureux remerciements pour leur accueil et leur dévouement.

A l'issue de l'assemblée générale, M. Meystre a donné une conférence extrêmement intéressante, illustrée de projections lumineuses, sur «L'énergie dans les villes modernes: Lausanne, son service d'électricité». Le texte de cette conférence a été publié au Bull. ASE 1949, n° 26. Dimanche après-midi, les participants eurent l'occasion de faire une course en bateau sur le lac Léman. Lundi, ils eurent le loisir de visiter différents ouvrages techniques, comme le barrage de St-Barthélémy-Cleuson, la centrale de Lavey, les usines sur l'Orbe, les câbleries et tréfileries de Cossonay, les ateliers de construction mécanique de Vevey et la fabrique de fibres de verre à Lucens.

Le procès-verbal de l'assemblée générale et le compte-rendu général de ces manifestations ont paru au Bull. ASE 1949, n° 26.

La fête des jubilaires s'est déroulée le 28 mai 1949 à Romanshorn. 2 vétérans avec 50 années, 65 avec 40 années et 247 jubilaires avec 25 années de service dans la même entreprise reçurent les félicitations de l'UCS et, en souvenir, un gobelet en étain ou un diplôme. Il y eut 480 participants. Le service électrique et les autorités communales de Romanshorn ont grandement contribué à la pleine réussite de cette fête. Qu'ils veuillent trouver ici l'expression de la gratitude de l'Union et de tous les participants. Un compte-rendu détaillé a été publié au Bull. ASE 1949, n° 25.

Encouragés par le succès de la première journée de discussion sur des questions d'exploitation, en 1948, nous avons organisé en 1949 une seconde manifestation de ce genre, sur le sujet «Précautions contre les perturbations et les accidents aux installations électriques». La forte participation de tous les milieux des entreprises d'électricité confirme une fois de plus le besoin des exploitants de s'exprimer entre eux. Le petit bureau institué à cet effet et qui comprend MM. Roesgen, Schaad et Wüger, a fait en 1949 de l'excellent travail, de sorte que de nouvelles assemblées analogues pourront avoir lieu en 1950.

Nous avons entretenu les relations les plus cordiales avec l'ASE et les autres associations amies: l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, l'Electrodifusion, l'«Ofel», l'Union suisse des installateurs-électriciens et l'Office suisse d'éclairage. Notre Union s'est efforcée, dans la mesure du possible, de répondre aux invitations et de participer aux conférences et autres manifestations de ces organismes, ainsi que de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, de l'Union suisse des consommateurs d'énergie, de l'Union des entreprises suisses de transport, de l'Association suisse des propriétaires de chaudières à vapeur, de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national et d'au-

tres, avec lesquels nous sommes également dans les meilleurs termes. De son côté, l'UCS les a invités à prendre part à ses propres manifestations. Mentionnons en particulier: l'assemblée annuelle de l'Union suisse des consommateurs d'énergie du 5 avril 1949, qui fut marquée par une conférence très écoutée de M. A. Kaech, D^r h. c., sur le projet d'une grande centrale dans le Val Maggia; enfin l'assemblée des délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, du 17 septembre 1949, agrémentée d'une conférence fort intéressante du professeur B. Bauer sur les perspectives de l'économie électrique suisse.

16. Organisations affiliées

Caisse de pensions des centrales suisses d'électricité.

Le rapport de gestion de cette Caisse pour l'exercice 1948/49 a paru au Bull. ASE 1949, n° 23.

Caisse de compensation AVS des centrales suisses d'électricité.

La Caisse a remis séparément à ses membres son rapport de gestion pour 1949, seconde année de son existence. Elle a encaissé pour Fr. 2 856 422.45 de contributions, versé pour Fr. 227 608.90 d'allocations pour pertes de salaires et Fr. 93 092.90 en rentes AVS. Un surplus de Fr. 2 535 720.65 est allé à l'Office central de compensation.

Comité national de la Conférence mondiale de l'énergie.

A l'assemblée annuelle ordinaire du 23 juin 1949 à Bâle, à laquelle notre Union était représentée par son secrétaire, on a adopté le règlement pour son comité s'occupant des questions d'énergie. Ce comité a poursuivi les travaux qu'il avait entrepris l'année précédente.

Comité national suisse des grands barrages.

Etant donné l'importance des barrages pour notre économie électrique, notre Union est entrée dans ce comité en 1949. Le comité a institué une sous-commission pour l'étude des questions en rapport avec le choix des types de barrages, qui a commencé son activité; aucun rapport n'a encore paru à ce sujet.

Union Internationale des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique.

Cette Union (UIPD) a été très active en 1949. Le Comité de direction, auquel appartiennent MM. Frymann et Joye comme représentants de notre Union et Schmidt comme membre permanent, a tenu quatre séances. L'assemblée générale de l'UIPD a eu lieu à Bruxelles le 22 septembre, à l'occasion du 8^e congrès international, organisé du 19 au 24 septembre par cette Union. A la place du président démissionnaire, M. J. T. Bakker (Pays-Bas), l'UIPD a nommé son successeur en la personne de M. P. Delsemme (Belgique), président de l'Union des ex-

exploitations électriques en Belgique. Le prochain congrès se tiendra en Italie en 1952. Les 9 et 10 mai 1949, le Comité d'Etudes de la Tarification avait organisé une réunion spéciale à Paris sur les questions de tarification, qui fut consacrée surtout à la théorie du prix marginal. Notre Union s'y est fait représenter par MM. Aeschmann et Froelich.

Au congrès de Bruxelles, qui réunit 350 participants, dont 35 délégués de la Suisse, notre pays a présenté 15 rapports. Le congrès était remarquablement organisé et les participants eurent l'occasion, grâce à la grande amabilité de nos hôtes belges, d'admirer non seulement des ouvrages techniques importants, mais aussi les beautés naturelles et les trésors artistiques du pays qui les accueillait.

La revue trimestrielle que publie l'UIPD donne une intéressante vue d'ensemble des événements les plus marquants de l'économie électrique de tous les pays. Elle est complétée par une statistique internationale de la production et de la consommation d'énergie électrique, paraissant une fois par an. On peut s'y abonner auprès du secrétariat de l'UCS.

Organisation européenne de coopération économique (OECE).

Sur l'invitation de l'Organisation européenne de coopération économique (plan Marshall), les représentants de deux entreprises suisses d'électricité eurent l'occasion de prendre part, avec des collègues d'autres pays d'Europe, à un voyage d'étude

aux Etats-Unis. MM. Bitterli et Hochreitner ont fait part de leurs impressions de voyage et de leurs constatations sur l'organisation de la production d'électricité aux Etats-Unis d'Amérique, au cours d'une séance de comité élargie.

Commission pour l'établissement de directives pour l'étude comparative de la rentabilité d'avant-projets d'usines hydrauliques.

Cette commission de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, qui comprend aussi des représentants des offices fédéraux et de notre Union, a terminé ses travaux en 1949. Les «directives» définitives ont paru sous forme de brochure et sont en vente au secrétariat de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux.

Commission pour l'énergie atomique.

La commission industrielle pour l'énergie atomique, instituée en 1948, qui compte deux représentants de l'UCS, a tenu une séance en 1949.

Le compte 1949 et le bilan au 31 décembre 1949 figurent à la fin de ce rapport.

Zurich, le 20 avril 1950

Pour le Comité de l'UCS

Le Président:

Le Secrétaire:

H. Frymann

D^r W. L. Froelich

UCS

Compte de l'année 1949 et budget pour l'année 1951

	Pos.	Budget 1949 fr.	Compte 1949 fr.	Budget 1950 fr.	Budget 1951 fr.
<i>Recettes</i>					
Cotisations des membres	1	207 000	211 380.—	211 000	216 000
Intérêts	2	10 000	11 280.03	9 000	9 000
Contribution de la Section des achats					
a) pour buts généraux	3a	30 000	25 000.—	30 000	25 000
b) pour la gestion des affaires du Secrétariat	3b	30 000	30 000.—	30 000	30 000
Autres recettes	4	10 000	40 103.95	35 000	30 000
Excédent des dépenses		—	3 656.92	—	—
		287 000	321 420.90	315 000	310 000
<i>Dépenses</i>					
Solde	5	—	10 227.24	—	—
Frais du Secrétariat	6	130 000	134 346.85	140 000	140 000
Contribution à l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS	7	88 000	87 500.—	96 000	94 000
Cotisations à d'autres associations	8	12 000	16 111.—	13 000	15 500
Contrat avec l'Association suisse pour l'aménagement des eaux et subventions pour information	9	20 000	30 000.—	20 000	20 000
Versements divers	10	2 000	2 600.—	4 000	3 000
Impôts	11	2 000	1 539.70	2 000	1 500
Comité, commissions, Assemblée générale, Fête des Jubilaires et divers et imprévus	12	33 000	39 096.11	40 000	36 000
		287 000	321 420.90	315 000	310 000

Bilan au 31 décembre 1949

<i>Actif</i>	fr.	<i>Passif</i>	fr.
Valeurs	244 378.—	Capital	180 000.—
Débiteurs	29 161.57	Fonds de réserve	80 000.—
Banque:		Réserve pour buts spéciaux de l'UCS	30 006.08
a) Carnets de dépôts	18 921.25	Créditeurs	27 830.54
b) Compte-courant	6 899.—		
Caisse	265.19		
Compte de chèques postaux	14 554.69		
Solde	3 656.92		
	317 836.62		317 836.62

Rapport de la Section des Achats de l'UCS sur l'exercice 1949

En 1949, la Section des Achats (SA) de l'UCS a poursuivi son activité dans le cadre habituel. Conformément au but qui lui est assigné par les statuts de l'UCS, elle a pu de nouveau procurer aux centrales, à des conditions intéressantes, différents matériaux dont elles avaient besoin. C'est ainsi que, par les accords avec des importateurs suisses et par des transactions directes, il lui fut possible de procurer aux centrales une quantité importante d'isolateurs pour lignes aériennes à haute et à basse tension. Les délais de livraison furent relativement courts, la qualité bonne et les prix avantageux.

Les achats effectués sous le régime des conventions conclues par la SA avec les fabricants de fils isolés, de câbles isolés au caoutchouc et de tubes isolants furent considérables, en 1949 également. La SA s'est assurée, par des contrôles occasionnels, que les commandes étaient exécutées conformément aux conventions. A l'occasion de l'unification des prix des fils isolés, réalisée avec le concours du Contrôle fédéral des prix, une réduction du rabais spécial contractuel, accordé jusqu'alors aux entreprises d'électricité, s'est avérée inévitable. Ce nouveau règlement, convenu au début de l'exercice, fut toutefois suivi d'une nouvelle révision des prix vers la fin de l'année, après que les prescriptions du Contrôle des prix dans ce secteur eurent été rapportées. La seconde révision permit de retourner à l'application intégrale de toutes les clauses contractuelles, notamment en ce qui concerne les rabais.

On a pu se procurer en 1949 de l'huile pour transformateur d'excellente qualité; la forte concurrence dans ce domaine a provoqué quelque inquiétude sur le marché et entraîné une réduction appréciable des prix. Les quantités d'huile pour transformateurs commandées furent sensiblement les mêmes qu'en 1948.

En 1949 également et vu les circonstances particulières, une des tâches principales de la SA consista à fournir du mazout aux centrales thermiques des entreprises d'électricité. Au cours du dernier trimestre 1948, la SA avait déjà conclu des accords avec ses fournisseurs, pour garantir la fourniture éventuelle de mazout pendant le premier trimestre 1949. Le débit des rivières, extrêmement défavorable au début de l'année, resta faible jusqu'au printemps,

de sorte que les installations thermiques durent être maintenues en service permanent jusqu'à fin mars. Grâce aux mesures susmentionnées, les grandes quantités de mazout nécessaires ont pu être livrées au fur et à mesure, sans aucune difficulté. A l'issue de la campagne d'hiver, les entreprises d'électricité vouèrent toute leur attention au remplissage de leurs citernes. Ces fournitures se firent selon les contrats en vigueur, à des prix légèrement inférieurs.

Pour assurer un ravitaillement suffisant en mazout durant l'hiver 1949/50, la SA entama des pourparlers avec les importateurs déjà au cours de l'été. Ces pourparlers aboutirent à des accords avec les anciens fournisseurs. Des commandes de moindre importance furent passées à quelques autres maisons susceptibles de garantir également la régularité des arrivages en hiver. Pendant tout le 4^e trimestre de l'année, il se révéla indispensable de faire intervenir à plein les sources thermiques d'énergie. La fourniture des quantités correspondantes de mazout se fit dans le cadre des accords à des prix qui furent sensiblement plus favorables que les deux années précédentes, par suite de la situation sur le marché mondial et aussi d'influences locales.

Sur la base d'un arrangement conclu en 1948 avec la Direction générale des douanes, le dédouanement du mazout s'effectue au taux inférieur sur la base de bulletins de transit. La SA règle les formalités de cette procédure simplifiée de sorte que les centrales en sont déchargées et n'ont plus aucuns débours. Notre Union a dû de nouveau fournir une caution pour les montants de douane crédités. Nous nous plaisons à constater que le déroulement des formalités douanières avec la Direction générale des douanes s'est effectué sans aucun frottement.

Le lubrifiant nécessaire à l'exploitation des usines thermiques a été fourni aux centrales en partie par l'intermédiaire de la SA. Les prix sont demeurés à peu près les mêmes qu'en 1948.

Les relations avec les maisons auxquelles la SA est liée par des contrats, ainsi qu'avec tous les autres fournisseurs, furent toujours agréables et correctes. La SA a poursuivi ses pourparlers avec différents fournisseurs en vue de l'extension des contrats existants et de la création de conventions nouvelles. Elle

s'efforça de donner suite aux suggestions émanant de membres. Toutefois l'extension de l'activité de la SA a certaines limites. Elle peut et ne doit s'occuper que de transactions concernant le matériel et les appareils d'usage courant. Ces transactions doivent en outre profiter à la grande majorité des entreprises électriques. La SA a eu des entretiens avec des fabricants d'appareils électro-thermiques; avec une maison de cette branche, elle a pu conclure un accord au sujet de la fourniture de chauffe-eau à accumulation.

Pour être complets, signalons encore que les longs pourparlers avec une maison d'importation qui se proposait d'écouler du matériel de surplus en Allemagne orientale, n'ont pas abouti à un résultat satisfaisant, malgré les efforts réitérés des deux partenaires. D'ailleurs, les stocks des entreprises d'élec-

tricité en matériel de surplus ont sensiblement diminué, sans doute par suite de ventes directes.

Le bureau de 3 membres, chargé de surveiller la gestion de la SA, s'est réuni trois fois en 1949. En outre, de fréquents entretiens avec l'un ou l'autre membre du bureau ont été nécessaires pour traiter des questions spéciales. Le bureau se compose de MM. Pronier qui le préside, Marty et Schaad.

Le résultat de l'exercice de la SA pour 1949 fut satisfaisant. Pour les détails, nous renvoyons au compte d'exploitation.

Zurich, le 20 avril 1950

Pour le Comité de l'UCS

Le Président:

Le Secrétaire:

H. Frymann

D^r W. L. Froelich

Section des achats de l'UCS

Compte de l'année 1949 et budget pour l'année 1951

	Pos.	Budget 1949 fr.	Compte 1949 fr.	Budget 1950 fr.	Budget 1951 fr.
<i>Recettes</i>					
Solde de l'exercice précédent	1	—	1 603.19	—	—
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel électrique	2	68 000	86 600.05	75 000	68 000
Remboursements et intérêts	3	5 000	5 255.27	3 000	5 000
		73 000	93 458.51	78 000	73 000
<i>Dépenses</i>					
Indemnité pour la gestion des affaires					
a) au Secrétariat de l'UCS	4	30 000	30 000.—	30 000	30 000
b) à l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS ...	5	7 000	7 000.—	8 000	8 000
Taxes pour essais des matériaux	6	500	—	500	500
Contribution à l'UCS pour buts généraux	7	30 000	25 000.—	30 000	25 000
Impôts	8	2 500	6 317.60	2 000	2 000
Fonds de compensation et réserve	9	—	20 000.—	6 500	6 500
Divers et imprévus	10	3 000	2 322.66	1 000	1 000
Excédent des recettes	11	—	2 818.25	—	—
		73 000	93 458.51	78 000	73 000

Bilan au 31 décembre 1949

	fr.		fr.
<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Valeurs	81 100.—	Fonds de compensation	130 000.—
Carnet de dépôt	4 598.95	Fonds de réserve	25 000.—
Banque	213 235.20	Créditeurs	826 396.40
Compte de chèques postaux	27 196.89	Solde	2 818.25
Caisse	477.85		
Débiteurs	657 605.76		
	984 214.65		984 214.65

Propositions du Comité de l'UCS à l'Assemblée générale (ordinaire) du 10 juin 1950 à Winterthour

N° 2: Procès-verbal de la 58^e Assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 1949 à Lausanne

Le procès-verbal (Bull. ASE 1949, n° 26, p. 1071...1074) est approuvé.

N° 3: Rapports du Comité et de la Section des achats de l'UCS sur l'exercice 1949

Le rapport du Comité (p. 412)¹⁾ et celui de la Section des achats (p. 425) sont approuvés.

N° 4: Comptes de l'UCS pour 1949

a) Le compte de l'UCS pour 1949 (p. 424) et le bilan au 31 décembre 1949 (p. 425) sont approuvés et décharge en est donnée au Comité.

b) L'excédent des dépenses de fr. 3656.92 est reporté à compte nouveau.

N° 5: Comptes de la Section des achats pour 1949

a) Le compte de la Section des achats pour 1949 (p. 426) et le bilan au 31 décembre 1949 (p. 426) sont approuvés et décharge en est donnée au Comité.

b) L'excédent des recettes de fr. 2818.25 est reporté à compte nouveau.

N° 6: Cotisations des membres pour 1951

Les cotisations des membres pour l'année 1951 sont fixées comme suit:

Nombre de voix	Capital investi		Cotisation
	fr.	fr.	
1		fr. jusqu'à 100 000.—	60.—
2	100 001.—	" 300 000.—	120.—
3	300 001.—	" 600 000.—	180.—
4	600 001.—	" 1 000 000.—	300.—
5	1 000 001.—	" 3 000 000.—	540.—
6	3 000 001.—	" 6 000 000.—	840.—
7	6 000 001.—	" 10 000 000.—	1200.—
8	10 000 001.—	" 30 000 000.—	1800.—
9	30 000 001.—	" 60 000 000.—	2880.—
10	60 000 001.—	et plus	4800.—

¹⁾ Les pages indiquées entre parenthèses se rapportent au présent numéro du Bulletin.

N° 7: Budget de l'UCS pour 1951

Le budget pour 1951 (p. 424) est approuvé.

N° 8: Budget de la Section des achats pour 1951

Le budget pour 1951 (p. 426) est approuvé.

N° 9: Rapport et compte de l'Administration commune

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte de l'Administration commune pour 1949 (p. 399 resp. p. 401), approuvés par la Commission d'administration.

N° 10: Budget de l'Administration commune pour 1951

L'Assemblée générale prend connaissance du budget de l'Administration commune pour 1951 (p. 401), approuvé par la Commission d'administration.

N° 11: Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour 1949

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du CSE pour 1949 (p. 402), ainsi que du budget pour 1950 (p. 404).

N° 12: Nominations statutaires

a) MM. Bitterli, Lorétan et Marty, dont les mandats triennaux sont expirés, sont rééligibles pour une nouvelle durée de 3 ans et prêts à accepter une réélection. Le Comité propose à l'assemblée générale de les réélire. Pour succéder à M. Pronier, qui quitte le Comité après 9 ans d'activité, conformément aux statuts, le Comité propose à l'unanimité M. A. Berner, Chef du Service de l'électricité de la Ville de Neuchâtel, Neuchâtel.

b) Nomination de 2 contrôleurs et de 2 suppléants. MM. A. Meyer, Baden, et W. Rickenbach, Poschiavo, contrôleurs, et H. Jäcklin, Berne, et M. Ducrey, Sion, suppléants, sont prêts à accepter une réélection; nous proposons de les confirmer dans leurs fonctions.

Rapport et proposition des contrôleurs des comptes de l'UCS à l'Assemblée générale de 1950

Le rapport et la proposition des contrôleurs des comptes de l'UCS seront publiés dans le prochain numéro du Bulletin.